

Normes d'admissibilité des courtiers en hypothèques (NACH)

Droits d'auteur Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

FLUX	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	Niveau Bloom	RÉFÉRENCE(S) DACUM
------	---------------------------	---------------------------	--------------	--------------------

A. Conformité et protection des consommateurs	A1. Connaître l'incidence des règlements et lois visant l'industrie hypothécaire en Ontario.	A1.1 Connaître les exigences se rapportant aux rapports financiers et autres rapports figurant dans les règlements visant les normes d'exercice aux termes de la <i>Loi</i> et s'appliquant aux maisons de courtage hypothécaire en Ontario.	4	
		A1.2 Évaluer des scénarios pour établir tout conflit d'intérêt éventuel portant sur une maison de courtage ou des agents sous sa supervision, et dégager des mesures de résolution du conflit, dont la divulgation.	6	
		A1.3 Passer en revue les déclarations au public (dont les annonces publicitaires) faites par les maisons de courtage, les courtiers et les agents pour veiller à la conformité aux normes d'exercice et autres lois pertinentes.	5	
		A1.5 Déterminer les obligations d'une maison de courtage en matière de fonds fiduciaire.	3	
		A1.6 Établir les répercussions sur une maison de courtage lorsqu'elle ou lorsqu'un de ses agents ou courtiers ne respecte pas la <i>Loi</i> ou les règlements visant les normes d'exercice.	3	
		A1.7 Établir les responsabilités des maisons de courtage en matière de rapports, qui sont	3	

Normes d'admissibilité des courtiers en hypothèques (NACH)

Droits d'auteur Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

FLUX	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	Niveau Bloom	RÉFÉRENCE(S) DACUM
------	---------------------------	---------------------------	--------------	--------------------

		décrites dans les règlements visant les normes d'exercice, en ce qui concerne le rendement ou le permis des courtiers et des agents, et les principales désignations de courtier.		
--	--	---	--	--

	A2. Analyser les opérations et les documents des agents sous supervision pour veiller à la conformité et à la protection des consommateurs.	A2.1 Évaluer un scénario pour établir s'il y a une activité frauduleuse.	5	
		A2.2 Évaluer des documents qui ne répondent pas aux normes de conformité et de protection des consommateurs.	6	D6, A6, A4, A5, A10, connaissances : « <i>Loi sur les hypothèques, Loi sur l'intérêt</i> », « documents hypothécaires », « fondements du droit contractuel ».
		A2.3 Savoir détecter les fraudes et identifier les mesures à prendre en conséquence.	5	
		A2.4 Concevoir un plan de mise en œuvre de politiques et de procédures qui veillent à la protection des consommateurs et à la conformité aux règlements visant les normes d'exercice.	6	
		A2.5 Connaître les responsabilités de la maison de courtage en matière de dossiers et de la sécurité de ces derniers (dont les dossiers des agents).	3	

Normes d'admissibilité des courtiers en hypothèques (NACH)

Droits d'auteur Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

FLUX	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	Niveau Bloom	RÉFÉRENCE(S) DACUM
------	---------------------------	---------------------------	--------------	--------------------

B. Embauche et supervision des employés	B1. Recruter des agents et des courtiers qualifiés, conformément aux normes d'octroi de permis.	B1.1 Débattre des méthodes de recrutement d'agents et de courtiers qualifiés.	2	B2, B4.
		B1.2 Mener une vérification des références pour établir que les agents et les courtiers possèdent les qualités exigées par la <i>Loi</i> .	4	B1, B3.
		B1.3 Prendre des décisions d'embauche conformément aux exigences d'octroi de permis stipulées dans la <i>Loi</i> et ses règlements.	5	

	B2. Superviser les agents et les courtiers de manière à favoriser la conformité aux lois et aux politiques et procédures d'entreprise.	B2.1 Décrire les comportements professionnels et éthiques attendus des courtiers et agents hypothécaires.	3	Comportements : « professionnalisme » tiré de la <i>Loi</i> : l'admissibilité aux conditions d'octroi de permis englobe l'honnêteté, l'intégrité, l'observation des lois et la responsabilité financière.
		B2.2 Évaluer une situation dans le cadre de laquelle un agent ou un courtier pourrait agir de manière contraire à l'éthique et identifier les mesures à prendre en conséquence.	6	
		B2.3 Décrire le cycle de gestion, de l'embauche à la cessation d'emploi.	2	B13, B14.
		B2.4 Évaluer les sources d'information sur le perfectionnement professionnel offertes par l'industrie.	3	B13, B14, aptitude : « transfert de connaissances ».

Normes d'admissibilité des courtiers en hypothèques (NACH)

Droits d'auteur Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

FLUX	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	Niveau Bloom	RÉFÉRENCE(S) DACUM
		B2.5 Évaluer les agents et les courtiers en ce qui concerne l'adhésion et la conformité aux règlements visant les normes d'exercice.	6	A1, A2, A4, A5, A10, D5, B11, B15, connaissances : « connaissance de la <i>Loi</i> et des autres lois pertinentes ».
		B2.6 Dresser un plan pour fournir appui aux agents.	5	
		B2.7 Analyser le comportement des agents et courtiers pour établir leur conformité aux exigences de réglementation des normes d'exercice et de protection des consommateurs.	5	A1, A4, A5, A10, connaissances : « connaissance de la <i>Loi</i> et des autres lois pertinentes », D5, B11.
		B2.8 Concevoir un plan pour remédier à toute faiblesse à l'égard des règlements visant les normes d'exercice et des exigences en matière de protection des consommateurs.	5	B11, A2.

C. Systèmes, politiques et procédures d'entreprise	C1. Utiliser des stratégies de planification pour satisfaire aux exigences légales et aux obligations de l'entreprise envers le consommateur.	C1.1 Passer en vue l'obligation de rendre compte à l'organisme de réglementation en ce qui concerne la gestion et les opérations de la maison de courtage.	3	D5.
		C1.2 Déterminer un plan de mise en œuvre des politiques et procédures visant à assurer la conformité aux règlements visant les normes d'exercice.	5	

Normes d'admissibilité des courtiers en hypothèques (NACH)

Droits d'auteur Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

FLUX	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	Niveau Bloom	RÉFÉRENCE(S) DACUM
		C1.3 Établir les exigences du système comptable de la maison de courtage pour qu'il soit conforme aux règlements.	3	C5.
		C1.4 Débattre des méthodes utilisées pour veiller à la conformité des maisons de courtage, et de chaque courtier et agent à la <i>Loi</i> et aux règlements.	2	
		C1.5 Établir les politiques internes qui doivent exister pour traiter et documenter les plaintes.	5	
		C1.6 Établir les politiques à mettre en œuvre pour vérifier l'identité de l'emprunteur, du prêteur et de l'investisseur, ainsi que l'exactitude des renseignements figurant dans les documents hypothécaires pour éviter la fraude et veiller à la protection de l'emprunteur, du prêteur et de l'investisseur.	5	
D. Soumission des demandes	D1. Contrôler les demandes soumises par les agents et courtiers sous supervision.	D1.1 Remettre les demandes de prêt conformément aux exigences de l'institution de prêt ou du prêteur privé (le cas échéant).	3	
		D1.2 Veiller à ce que les demandes soient remplies d'une manière qui permette aux prêteurs de prendre une décision éclairée.	5	

Normes d'admissibilité des courtiers en hypothèques (NACH)

Droits d'auteur Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

FLUX	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	Niveau Bloom	RÉFÉRENCE(S) DACUM
------	------------------------------	---------------------------	-----------------	--------------------

	D2. Veiller à obtenir l'engagement d'une source de prêt appropriée.	D2.1 Analyser les demandes de prêt hypothécaire privé et d'hypothèques consortiales.	5	
		D2.2 À l'aide d'études de cas, analyser les scénarios pour établir la pertinence d'un produit hypothécaire pour un prêteur ou un investisseur donné, et divulguer les obligations envers le client, dont les risques que comporte le produit recommandé.	5	

Normes d'admissibilité des courtiers en hypothèques (NACH)

Niveau requis de compréhension et de connaissances

Chaque objectif d'apprentissage est assorti d'un niveau, selon la méthode de classement Bloom. Ces niveaux indiquent le degré de compréhension nécessaire et devraient guider les prestataires de cours dans leur élaboration des activités d'apprentissage, de manière à répondre aux objectifs d'apprentissage. Voici les niveaux concernés :

1. **Connaissance** : la capacité à se souvenir des faits et de l'information. Les objectifs commencent par des mots comme « définir », « citer » ou « énumérer ».
2. **Compréhension** : la capacité à prouver une compréhension des faits ou de l'information. Les objectifs commencent par des mots comme « décrire », « expliquer » ou « discuter ».
3. **Application** : la capacité à appliquer les connaissances et la compréhension à une situation particulière. Les objectifs commencent par des mots ou des expressions du genre « comparer » ou « avec un exemple à l'appui, décrivez les avantages et les inconvénients de... ».
4. **Analyse** : la capacité à détailler une situation selon ses diverses composantes. Les objectifs commencent par des mots ou des expressions comme « à l'aide d'une étude de cas, établissez les besoins du client ».
5. **Synthèse** : la capacité à réunir les divers éléments d'information pour créer un nouvel ensemble. Les objectifs commencent par des expressions comme « à l'aide d'une étude de cas, recommandez les produits les plus appropriés aux besoins du client » ou bien « prenez une décision en fonction de... ».
6. **Évaluation** : la capacité à mener une évaluation de haut niveau et à juger de la pertinence d'une situation. Les objectifs commencent par des expressions comme « évaluez une situation », « évaluez la conformité à... » ou bien encore « concevez un plan pour être conforme à... ».

Normes d'admissibilité des courtiers en hypothèques (NACH)

LÉGENDE DU NIVEAU D'APPRENTISSAGE (BLOOM - COGNITIF)

Numérique	Catégorie	Caractérisée par les verbes suivants :
1	CONNAISSANCE	Définir, décrire, identifier, cataloguer énumérer, jumeler, nommer, lire, enregistrer, reproduire, sélectionner, citer, considérer
2	COMPRÉHENSION	Classer, mentionner, discuter, estimer, expliquer, généraliser, donner des exemples, réaffirmer, récapituler, comprendre
3	APPLICATION	Évaluer, planifier, estimer, déterminer, établir, prédire, produire, déclarer, montrer, résoudre, enseigner, utiliser
4	ANALYSE	Ventiler, calculer, mettre en corrélation, différencier, distinguer, caractériser, prioriser
5	SYNTHÈSE	Adapter, classer par catégorie, associer, comparer, dresser, produire, intégrer, modifier, négocier, revoir, confirmer
6	ÉVALUATION	Estimer, comparer, opposer, critiquer, décider, défendre, interpréter, juger, justifier, appuyer